



ON Semiconductor

## Compte Rendu de la réunion du Comité d'Entreprise du 26 mars 2012

La composition de l'assemblée était la suivante :

<b>Représentants de la Direction</b>	
Yolande De Busschop, Présidente	Sophie Baquié, Administration Ressources Humaines
Carolina De Landsheer, Directrice des Ressources Humaines EMEA	Pascal Aigouy, Collaborateur de la Présidente
<b>Représentants du Personnel</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe Soum, Secrétaire (excusé)	Julie Athanassiadis
Pierre-Axel Berland, Secrétaire-adjoint	Olivier Martinez
Madeleine Prando, Trésorière-adjointe (excusée)	André Saillart (au téléphone)
Bernard Clarysse, Trésorier	Thierry Viard
Carl Van Baelen	Myriam Combes (excusée)

### Ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV du CE du 27 février 2012
- 2/ Recours aux conventions de forfait, modalités de suivi de la charge de travail – Information et Consultation

Questions Diverses

Questions DP

### 1/ Approbation du PV du CE du 27 février 2012

Le compte rendu du CE du 27 février est approuvé et signé en séance.

### 2/ Recours aux conventions de forfait, modalités de suivi de la charge de travail – Information et Consultation

Sophie Baquié présente un rappel des différents forfaits en vigueur dans l'entreprise. Les temps de travail maximum et temps de repos minimum quotidiens et hebdomadaires sont clairement montrés dans le document ci-joint en annexe 1. Sophie B. présente ensuite le document permettant un suivi semestriel de la charge de travail versus le respect de la vie familiale et personnelle.

Les membres du CE titulaires ou représentés donnent un avis favorable à l'unanimité.



ON Semiconductor

**Il n'y a pas de questions diverses.**

## **Questions DP**

### **Question :**

Certains salariés n'ont pas signé le Code d'Ethique Professionnelle sur le web car ils ont entendu dire que ce document ne leur était pas applicable d'un point de vue légal. Que doivent-ils faire ?

### **Réponse :**

Le code d'Ethique Professionnelle a été présenté et soumis à la consultation du Comité d'Entreprise et du CHSCT. Il est donc légalement opposable à tous les salariés.

En parallèle, il est demandé à tous les employés de ON Semiconductor au niveau mondial de suivre la formation et d'adhérer aux valeurs du Code d'Ethique professionnelle sur le site Web.

Toulouse le 26 mars 2012,

Yolande De Busschop

Présidente

Pierre Axel Berland

En remplacement de Philippe Soum  
Secrétaire du CE, en déplacement



## Annexe 1 : Recours aux conventions de forfait, modalités de suivi de la charge de travail

### FORFAIT EN JOURS ET SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

#### I - Rappel des règles du Forfait jours

- Tous les collaborateurs cadres des sociétés ON Semiconductor France SAS et ON Semiconductor SAS sont en forfaits jours ( 213 jours par an) en raison de leur autonomie dans leur activité professionnelle.
- Ils disposent de 13 jours de RTT par an à prendre par trimestre.  
Un contrôle régulier est effectué par le Département des Ressources Humaines (kiosque RH) pour s'assurer que ces jours soient pris.  
A défaut un report et une planification sont effectués avec validation du Manager .
- Le collaborateur en forfait jours reste soumis aux règles du repos quotidien de 11 heures et du repos hebdomadaire de 35 heures ( 24 heures + 11 heures).

### FORFAIT EN JOURS ET SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

#### II – Le suivi de la charge de travail :

##### A – Entretien semestriel individuel avec chaque salarié ayant une convention de forfait en jours et son Manager.

L'entretien qui était annuel est désormais semestriel depuis 2011.

L'entretien porte essentiellement sur :

- => *la charge de travail du salarié*
- => *l'organisation du travail dans l'entreprise*
- => *l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale*
- => *la rémunération du salarié*

L'entretien est formalisé par écrit dans le formulaire ci-dessous .



ON Semiconductor

ENTRETIEN SEMI ANNUEL INDIVIDUEL							
Nom du collaborateur :		Nom du Manager :			Date :		
Thèmes de l'entretien	Commentaires du salarié		Commentaires du Manager	Accord sur conclusions		Actions	
	Niveau de satisfaction (1-2-3-4)*			Oui -Non	Commentaires si Non	Oui -Non	Détails si Oui
Charge de travail (importance, répartition, évolution, impact des périodes de vacances)							
Organisation du travail dans l'entreprise et le service							
Articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale							
Rémunération (en lien avec le poste occupé, les responsabilités, le temps de travail)							
Autres thèmes abordés dans l'entretien ( à préciser)							
conclusions :							
Nom et signature du collaborateur				Nom et signature du Manager :			
* niveau de satisfaction							
1- très satisfaisant							
2- satisfaisant							
3- insatisfaisant							
4- problème soulevés							

- **B – Analyse des résultats de l’entretien et suivi :**
- La fréquence des entretiens (entretien semestriel) permet de suivre de manière régulière l’évolution positive ou négative sur les différents thèmes. Le nouveau formulaire qui prévoit une note de satisfaction de 1 à 4 attribuée par le collaborateur est un indicateur objectif qui permet désormais de mesurer de manière précise les résultats et éviter l’interprétation qui était nécessairement effectuée précédemment.
- les résultats sont analysés par le service des Ressources Humaines et si des problèmes individuels sont détectés que ce soit au niveau de la charge de travail ou de la santé au travail, des entretiens sont effectués et des plans d’action mis en œuvre.